



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du réseau FttH au titre de l'année 2022

COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-299

Le 18 décembre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick PIERRE, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Michel ROUCHON, M. Olivier SEGURA.

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Bernard ZENNER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1411-3, L. 1425-1, L. 5721-1 et suivants ;

VU la convention de délégation de service public conclue le 27 juin 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 pour l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du département de la Moselle ;

VU le rapport annuel transmis par Moselle Numérique au titre de l'année 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 décembre 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2023-299 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Suite à mise en concurrence, la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle a été attribuée le 8 juin 2016 à la société ORANGE. La convention a été signée le 27 juin 2016 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} juillet 2016.

Conformément à la convention, la société Moselle Numérique s'est substituée à ORANGE le 7 septembre 2016 comme délégataire.

Le délégataire, Moselle Numérique, a pour mission d'assurer l'exploitation et la commercialisation du réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné construit par MOSELLE FIBRE sur 500 communes de Moselle. Le volume de logements à raccorder est estimé à 160 000, le délégataire peut prendre en exploitation jusqu'à 275 000 prises.

Deux autres missions lui sont confiées : la reprise en exploitation de montées en débit (armoires ADSL opticalisées) et la gestion d'un dispositif d'inclusion numérique pour les habitats très isolés.

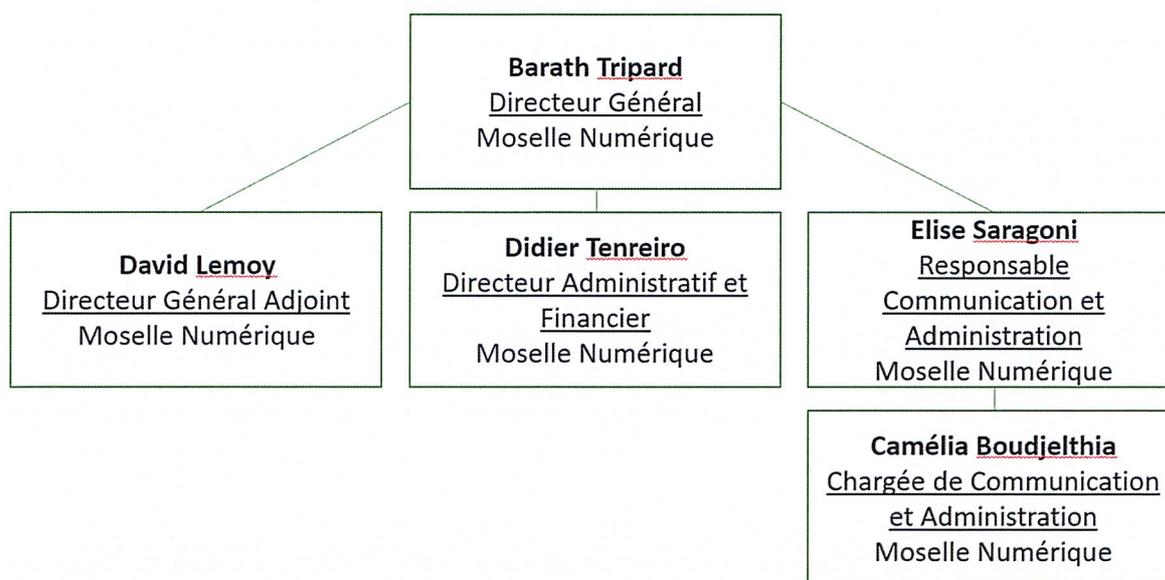
Le 12 mai 2021, un avenant a eu pour objet la prise en charge de nouvelles missions par le délégataire : reprise de réseaux avec travaux de remise en conformité sous maîtrise d'ouvrage du délégataire.

Par ailleurs, à cette même date, MOSELLE FIBRE a donné son accord pour qu'ORANGE CONCESSIONS, détenue à 50 % par ORANGE SA et à 50 % par le Consortium d'investisseurs (CAISSE DES DEPOTS, CNP ASSURANCES et EDF INVEST), devienne l'actionnaire unique de Moselle Numérique.

II – BILAN DE L'ANNEE 2022

II-1 Bilan organisationnel

Pour rappel, Moselle Numérique est installée à Metz et comprend 5 personnes dédiées (le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Communication et Administration et la Chargée de communication et Administration).



Ces personnels sont salariés de l'actionnaire ORANGE CONCESSIONS mis à disposition de Moselle Numérique.

Dans le cadre du rapport annuel 2022, MOSELLE FIBRE a demandé communication du contrat de mise à disposition de ces personnels. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

La structure Moselle Numérique se repose sur des contrats supports avec ces actionnaires directs ou indirects.

Pour les missions de maintenance, d'extension de réseau, de gros entretiens/renouvellements ou de remises en conformité de réseaux externes, le sous-traitant de Moselle Numérique est la société ORANGE SA. Le périmètre de ces missions est circonscrit pour deux contrats : le contrat opérationnel et le contrat industriel dont MOSELLE FIBRE a communication.

Pour les missions de support financier, juridique, logistique, informatique, fournitures, communication, commercialisation, le sous-traitant est ORANGE CONCESSIONS. Ces prestations sont régies par un contrat de prestations de services dont MOSELLE FIBRE a communication.

Enfin, pour le raccordement des particuliers à la fibre, Moselle Numérique le sous-traite aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) par des contrats Sous-Traitance Opérateur Commercial (STOC).

Dans le cadre du rapport annuel 2022, MOSELLE FIBRE a demandé communication de ces contrats STOC. Moselle Numérique nous a fourni ces contrats. Ceux-ci font apparaître de fortes disparités de coûts entre opérateurs pour les mêmes prestations. Ces disparités sont à la défaveur de Moselle Numérique et du niveau de participation publique. MOSELLE FIBRE demande à Moselle Numérique de revoir les tarifs auprès de ces fournisseurs pour une harmonisation à la baisse plus respectueuse des pratiques de marché.

L'ensemble de ces prestations sous-traitées peuvent elle-même faire l'objet de sous-traitance. Moselle Numérique a également quelques contrats à la marge (location de locaux, frais de réception...).

En conclusion, l'ensemble des pratiques contractuelles effectuées par Moselle Numérique sont légales, conformes aux pratiques du secteur des télécommunications et visées par la Convention de DSP. L'analyse des contrats STOC fait apparaître des tarifs injustifiés chez certains fournisseurs. Une rectification s'impose.

II-2 Bilan technique

Evolution du parc FttH

En fin d'année 2022, Moselle Numérique exploite 161 000 prises FttH (+ 3 000 par rapport à 2021). Sur ces 161 000 prises, 152 000 prises sont raccordables et peuvent donner lieu à un raccordement client.

Le réseau FttH en 2022 est en phase de maturité de déploiement. Cela signifie que l'ensemble des zones du réseau sont déployées. Moselle Numérique ne gère plus que les complétudes (habitations non raccordées pendant les travaux initiaux) et les extensions (habitation neuve, rénovation).

Le nombre de logements rendus raccordables en 2022 est de :

- 2 473 en immeuble
- 610 en habitation individuelle

Le rythme des complétudes ralentit par rapport aux années précédentes à cause de facteurs exogènes et endogènes.

Les facteurs exogènes à Moselle Numérique résident dans le fait que le parc global diminue d'année en année et qu'il reste les logements les plus difficiles à rendre raccordables. Une proportion non négligeable de ceux-ci se confronte à des refus de tiers (refus d'implantation en façade, refus de conventions immeubles...).

Le facteur endogène à Moselle Numérique s'explique par la gestion de cette prestation par son sous-traitant ORANGE SA. En effet, le prestataire d'ORANGE SA a changé, le pilotage de celui-ci est perfectible et la notion de rentabilité d'intervention est un peu trop prégnante.

Sur le sujet de la complétude, Moselle Numérique a pris des engagements d'accélération qui ont été encourageants en 2023 et qui demandent à être prolongés pour résorber le stock d'environ 5 000 logements.

Par ailleurs, 424 logements neufs ont été rendus raccordables par Moselle Numérique.

Dans le cadre du rapport annuel 2022, MOSELLE FIBRE a demandé la communication du suivi des délais de déploiement des logements neufs. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Qualité de service

La qualité de service rendu aux Usagers du réseau à savoir les FAI est de bonne qualité. En moyenne en 2022, 97 % des routes optiques (emplacement pour le raccordement d'un client) ont été fournies en moins de 24h aux opérateurs.

L'arrivée technique de l'opérateur FREE sur la plupart du réseau en un peu plus de 6 mois a été rendue possible par la bonne réactivité du délégataire (hébergement dans les NRO, livraison des liens de transport...).

Le taux d'échec au raccordement (impossibilité technique de raccorder une habitation lors du premier rendez-vous) est seulement de 3,9 %, ce qui constitue une référence au niveau national.

De manière générale, les obligations réglementaires issues de l'ARCEP ou les process Interop' sont efficacement mises en œuvre par le délégataire en interface avec les FAI.

Cette bonne qualité de service rendu aux FAI se ressent sur les délais de raccordement client qui sont en moyenne de 17,6 jours ouvrés sur 2022.

Sur le parc en service, l'année 2022 a vu la survenance de 484 incidents (321 en 2021), soit environ 163 incidents par mois eu égard à une commercialisation toujours plus avancée. Le rôle du délégataire s'affirme non pas tant sur l'évolution du nombre d'incidents que sur la résolution de ceux-ci.

2 indicateurs contractuels mesurent ce rétablissement.

Le taux de disponibilité mesure le temps par lequel le service Internet est délivré aux usagers finaux par rapport au temps effectivement passé. Cet indicateur permet de prendre en compte le nombre et la durée des pannes. Ce taux de 99,98 % en 2022, est largement au-dessus de la qualité de service contractuelle qui est de 99,7 %.

Dans le cadre du rapport annuel 2022, MOSELLE FIBRE a demandé une explication sur le fait que la base de signalisation servant à calculer le taux de disponibilité faisait état de plusieurs incidents clôturés en moins de 2 jours. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Contractuellement, 70 % des incidents doivent être rétablis en moins de 5 jours, 90 % des incidents en moins de 10 jours et 100 % en moins de 30 jours. Pour l'année 2022, 67,5 % des incidents sont rétablis en moins de 5 jours, 85,6 % des incidents sont rétablis en moins de 10 jours et 98,3 % des incidents sont rétablis en moins de 30 jours.

Bien qu'ayant des valeurs approchant des seuils contractuels, ceux-ci ne sont pas atteints. Il sera donc notifié au délégataire son manquement et il lui sera sommé de respecter ces engagements contractuels.

Qualité d'exploitation

Moselle Numérique effectue des investissements de gros entretiens et renouvellement qui se restreignent en début de vie de réseau au déplacement de réseau ou d'enfouissement au gré des projets d'aménagements des collectivités ou des gestionnaires d'infrastructure aérienne (ENEDIS, ORANGE, Régie d'électricité...). Une vingtaine d'opérations ont été effectuées pour un coût de 120 K€.

La convention de DSP initiale ne prévoit pas d'indicateur concernant l'exploitation sans impact pour le service (tenue des armoires de rue, câbles détendus, chambres télécom sans tampon...). Cependant, les maires mentionnent assez souvent des signalements sur ce type de défaut.

Il est prévu fin d'année 2023 d'inclure des indicateurs de qualité d'exploitation dans la convention de DSP et cet ajout fera l'objet d'un avenant 8 à la convention de DSP.

La synthèse capacitaire du réseau au 31/12/2022 indique que 28 % des liens de transport sont utilisés. Au regard de la commercialisation du réseau et du nombre de FAI présents, cela prouve que le réseau est évolutif. 92 % des boîtiers de rue sont utilisés prouvant l'étendue de la commercialisation du réseau FttH. 7,5 % des boîtiers de rue seulement sont saturés montrant le bon dimensionnement du réseau et la bonne utilisation des ressources par le délégataire.

La mise à jour du système d'information est fournie en format Gr@ce THD V3 comme prescrit contractuellement.

En conclusion, le délégataire est à un tournant de la gestion du réseau qui n'est plus en phase de déploiement mais arrivée à maturité de déploiement. Un effort de sa part doit être fait sur la complétude des logements, malgré une bonne couverture à date des logements du territoire au regard du reste de la France.

L'excellente qualité de service auprès des FAI doit être exportée dans les domaines du rétablissement de service et de la qualité d'exploitation.

Au sujet des rétablissements de service, le délégataire n'est pas l'attendu contractuel. Enfin, un effort de transparence et/ou de réactivité doit être opéré pour permettre le contrôle plein et entier de MOSELLE FIBRE.

II-3 Bilan commercial

L'année 2022 a vu l'arrivée de l'opérateur commercial FREE, le dernier des 4 FAI nationaux.

Au 31 décembre 2022, le réseau comptait 83 581 clients, soit un taux de pénétration de 55 %. Plusieurs zones dépassent les 75 % (Pange, Silly-sur-Nied, Vry, Hettange-Grande, Hesse et Dalstein).

Les 4 opérateurs nationaux ont signé pour déployer leurs offres sur le réseau : ORANGE, SFR, BOUYGUES et FREE.

- ORANGE est présent sur toutes les plaques ouvertes et dessert 61 271 clients.
- SFR est présent sur la moitié du réseau et totalise 9 029 clients.

- BOUYGUES TELECOM est présent la quasi-totalité du réseau et totalise 7 292 clients.
- FREE est présent sur la quasi-totalité du réseau et totalise 5 989 clients.

La commercialisation des offres fibre grand public est une pleine réussite avec un taux de pénétration élevé par rapport à la moyenne nationale et les usagers finaux du réseau ont le choix entre les 4 FAI nationaux.

Moselle Numérique, sous l'impulsion de sa maison mère ORANGE CONCESSIONS, a entrepris une quantité de communications envers le grand public en 2022, comme « Huguette, les bons tuyaux » ou encore la com' nationale « Evidence ». Les résultats sur la commercialisation ne sont pas évidents au regard de leur coût.

Après une année 2023 atteignant un pic de dépenses refacturées à Moselle Numérique par ORANGE CONCESSIONS, MOSELLE FIBRE a demandé un moratoire sur les campagnes de communication massive pour privilégier les actions locales plus ciblées.

Concernant le marché entreprise et la vente de liens FttE, seules 17 commandes en 2022 ont été passées. Il n'y a qu'un seul client, à savoir ORANGE WOHLESALE FRANCE (offre de gros pour les opérateurs). MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique de dynamiser la commercialisation du FttE pour attirer d'autres opérateurs. L'offre FttE sur le réseau est clairement sous-dimensionnée par rapport au niveau national.

En conclusion, la réussite est de mise sur le créneau de la fibre grand public. Moselle Numérique a mis en œuvre les conditions pour une installation des 4 FAI sur le réseau, générant de ce fait une forte commercialisation des offres fibres sur le territoire.

Une alerte a toutefois été lancée par MOSELLE FIBRE sur les coûts de communication nationale mal positionnée par rapport au contexte propre du réseau mosellan.

Sur la fibre dédiée aux entreprises, Moselle Numérique n'est pas au niveau de ce que l'on peut attendre d'un délégataire en termes de dynamisme commercial. Encore quelques mois de latence et d'atermoiement, il pourra être envisagé un signalement de manquement contractuel.

II-4 Bilan financier

Compte de résultat

Moselle Numérique, pour l'exercice 2022, affiche un chiffre d'affaires de 26,2 M€ contre 24,9 M€ en 2021.

L'opérateur ORANGE, qui représentait les années précédentes la large majorité des recettes, est à l'origine de 36 % du chiffre d'affaires en 2022. Bouygues Télécom représente 30 % des recettes, l'opérateur FREE 19 % et enfin l'opérateur SFR 9%.

En matière de télécom, il existe deux types de paiements lorsqu'on accède à une offre : le règlement en une fois pour accéder à la prestation (les Frais d'Accès au Service, FAS ou le non récurrent), et le règlement au cours de la prestations (le récurrent).

La part du non récurrent est toujours importante dans le chiffre d'affaires de Moselle Numérique en 2022 avec 68 %.

Les charges sont évaluées à 23,5 M€ contre 27,2 M€ en 2021.

Les charges qui évoluent mécaniquement avec la taille du réseau sont les charges d'exploitation maintenance (SI et réseau), les locations et redevances réseau, l'énergie, les redevances à verser à MOSELLE FIBRE. Elles sont présentées avec détail dans le rapport.

Ces charges évoluent de manière logique, elles stagnent même en 2022.

Les charges de raccordement client sont toujours élevées aux alentours de 8,5 M€. Comme indiqué dans le bilan organisationnel, ce sont bien les FAI qui construisent le raccordement client en sous-traitance de Moselle Numérique. En retour, le FAI paie un droit d'accès au réseau à Moselle Numérique. Le paiement de la construction du raccordement est plus élevé que les frais d'accès au réseau. Afin d'amortir cette différence et pour éviter que les coûts ne soient répercutés aux clients finals, MOSELLE FIBRE paie la différence en participation publique comme le permet le Plan France Très Haut Débit.

Il est prévu un mécanisme dans la convention de DSP qui fait diminuer la participation publique de MOSELLE FIBRE dès que le coût du raccordement baisse en-deçà d'un certain seuil.

Lors de l'analyse du rapport annuel 2022, MOSELLE FIBRE a constaté qu'un FAI facturait un raccordement aérien 751 €, deux autres facturaient cette prestation 594 € et un autre 348 €. Les deux premiers tarifs ne changent rien à la participation publique, en revanche le dernier a un impact. Le délégataire a rectifié les montants de participation publique pour les raccordements du FAI facturant la prestation 348 €.

MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique la justification de ces écarts de prix pour les mêmes prestations. MOSELLE FIBRE demande également une harmonisation du prix à la baisse.

Deux charges augmentent de manière erratique et connaissent une augmentation forte en 2022.

Les frais de structure passent de 666 K€ à 957 K€ soit + 44 % quand bien même le périmètre des agents dédiés à la structure et des contrats supports ne changent pas.

Cette hausse est le fait de deux dépenses : la rémunération du contrat support ORANGE CONCESSIONS et les frais de personnel.

La rémunération du contrat support ORANGE CONCESSIONS est appelée « management fees ». Comme indiqué dans la partie bilan organisationnel de ce rapport, le contrat support ORANGE CONCESSIONS sert pour les missions de support financier, juridique, logistique, informatique, fournitures, communication, commercialisation.

La formule de calcul pour évaluer les managements fees n'est pas assise sur le volume de prestations rendues mais sur le chiffre d'affaires de Moselle Numérique (en l'occurrence 1%). Les management fees sont passées de 50 K€ en 2021 à 260 K€ en 2022 soit 5 fois plus.

Même si le calcul est respecté, la rémunération des prestations de support pour 260 K€ en 2022 semble disproportionnée.

MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique si cette situation respectait l'article 3.6 de la convention de DSP, à savoir que les relations d'affaires de Moselle Numérique avec ces actionnaires devaient se faire dans les conditions normales de marché et dans l'intérêt du service public.

Les frais de personnel de Moselle Numérique passent de 451 K€ en 2021 à 498 K€ en 2022. Après explication fournie par le délégataire, il s'avère que la moitié de l'augmentation s'explique par des frais de transport d'avion.

MOSELLE FIBRE a indiqué à Moselle Numérique que 25 K€ de frais d'avion pour une activité couvrant un département était largement excessif. Moselle Numérique a indiqué qu'il s'agissait d'une situation transitoire qui ne se reproduirait pas en 2023.

Le résultat net 2022 est positif de 2,7 M€. Il est à souligner la bonne performance financière des comptes de Moselle Numérique depuis le début de la DSP. En effet, la comparaison des résultats nets réels et des résultats nets prévisionnels fait apparaître une surperformance de 11,8 M€ par rapport au prévisionnel.

D'ailleurs, l'année 2022 constitue la première année de versement de dividendes pour 2 M€ à son actionnaire unique : ORANGE CONCESSIONS.

Bilan

Le bilan s'établit à 76 M€. Le capital social est de 3,9 M€, conformément aux obligations contractuelles. La réserve légale de 10 % est constituée. Le ratio de fonds propres (part des fonds propres sur le total de l'actif) est de 12 %. Cela représente l'investissement des actionnaires dans les actifs globaux. Plus ce ratio est faible, plus la position de l'entreprise est risquée car elle dépend d'autres acteurs (les banques en général, le Syndicat dans le cas présent) mais en cas de performance d'exploitation, la rentabilité est forte pour les actionnaires.

Trésorerie

La trésorerie est confortable avec 18,9 M€ en fin de période.

Immobilisation / Inventaire

L'inventaire comptable est tenu selon les engagements prévus à la DSP sauf pour certaines immobilisations qui ne respectent pas l'amortissement de caducité (valeur nulle à la fin de DSP).

MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique de rectifier ces anomalies. Celles-ci ont été rectifiées immédiatement par Moselle Numérique.

En conclusion, le délégataire Moselle Numérique se trouve dans une situation financière saine. Les règles légales en termes de tenue de compte, d'inventaire comptable, de flux financiers sont respectées. Il est à noter également une volonté de transparence lorsque MOSELLE FIBRE demande des éléments sur la partie financière.

Des axes d'amélioration sont à trouver dans une gestion proactive des informations à transmettre et des clauses contractuelles à appliquer. En effet, sans l'intervention de MOSELLE FIBRE, certaines clauses ne seraient toujours pas appliquées (baisse de la participation publique pour les raccordements, amortissement de caducité...).

Les relations financières avec l'actionnaire principal (ORANGE CONCESSIONS) et la gestion globale des frais de structure sont à éclaircir et à mettre en adéquation avec les objectifs du service public. MOSELLE FIBRE est dans l'attente d'éléments rassurants sur ce plan.

III – Conclusion

La délégation de service public de l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle est globalement bien gérée par Moselle Numérique.

La principale mission de gestion du réseau FttH est un succès avec les 4 FAI nationaux présents, une bonne commercialisation auprès du grand public et de bons indicateurs de raccordement.

La transparence des éléments fournis lors de l'exercice du contrôle du délégataire est à souligner.

La situation financière est saine et permet d'entrevoir une exploitation durable et exigeante.

Cependant, des réserves dans la gestion de la DSP sont à formuler. Ces réserves sont constitutives de signalements envoyés au délégataire. Si les réponses apportées seront de nature à rassurer et que des mesures correctives seront mises en place, les situations relevées ne viendront pas ternir la gestion globale de la DSP, ainsi que les rapports avec MOSELLE FIBRE.

Ces réserves sont les suivantes :

- Les contrats STOC font apparaître des disparités injustifiées entre fournisseurs pour une même prestation. Moselle Numérique doit harmoniser ces coûts à la baisse pour éviter une mauvaise gestion flagrante,
- La qualité d'exploitation et la complétude du réseau doivent faire l'objet de la même attention, des mêmes moyens et de la même efficacité que l'accès au réseau par les FAI,
- Le rétablissement de service doit suivre l'attendu contractuel et les données de mesures doivent être transparentes et sincères,
- Le coût des campagnes nationales de communication refacturé par ORANGE CONCESSIONS à Moselle Numérique doit être diminué et être plafonné pour atteindre la juste proportion nécessaire au service public,
- La commercialisation du FttE doit démarrer réellement sous peine d'être qualifiée de manquement contractuel,
- La gestion proactive des informations à transmettre à MOSELLE FIBRE et l'application automatique de clauses contractuelles doivent se faire sans rappel par MOSELLE FIBRE,
- Les relations financières avec l'actionnaire principal (ORANGE CONCESSIONS) et la gestion globale des frais de structure sont à éclaircir et à mettre en adéquation avec les objectifs du service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 18 décembre 2023 a émis un avis favorable avec les réserves présentées ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport annuel d'exploitation du réseau FttH au titre de l'année 2022,
- ARTICLE 2 : **PREND ACTE** des réserves sur la gestion du délégataire Moselle Numérique présentés dans cette délibération,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

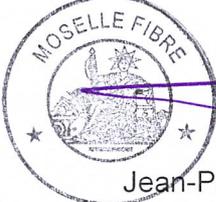
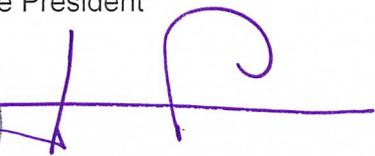
Nombre d'élus participant au vote : 17
Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG